



VENTILAIRSEC
La ventilation dans le bon sens

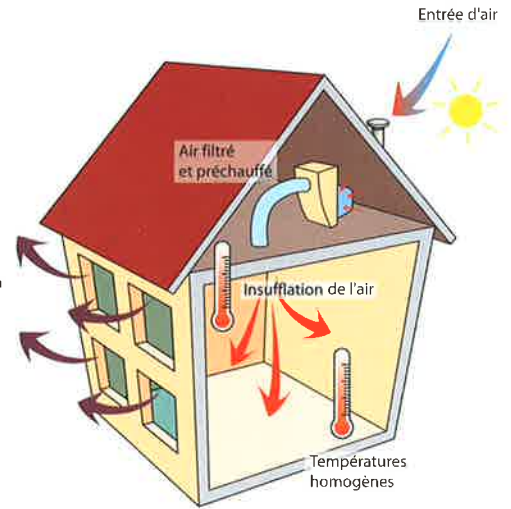
Fiche technique de la VMI®



Cette fiche technique est extraite du Cahier des Prescriptions Techniques en vigueur, établi conformément aux recommandations du rapport de synthèse de CEBTP :

Centre Expérimental de recherches et d'Études du Bâtiment et des Travaux Publics (CEBTP) – Division Enveloppe du Bâtiment – Domaine de Saint Paul – B.P.37 – 78470 SAINT RÉMY LES CHEVREUSES.

Évacuation
• humidité
• condensation
• odeurs désagréables
• pollutions intérieures



Le fonctionnement

❖ **Principe :** La Ventilation Mécanique par Insufflation® permet de suppléer aux insuffisances de la ventilation naturelle existante, conforme et en référence à la réglementation en vigueur. En filtrant et préchauffant l'air, la VMI® traite les problèmes liés à l'humidité de condensation et assainit l'air dans les appartements et maisons individuelles. La filtration de l'air extérieur fait barrage aux pollutions extérieures (pollens, poussières...).

❖ Section des entrées d'air des pièces principales :

Sections de transfert : Conformément à la réglementation, toutes les portes intérieures doivent être à 2 cm du sol fini pour les pièces techniques, 1 cm du sol fini pour les autres pièces, y compris les portes de placards ou pièces de rangement.

Placards de rangement : La section nette d'ouverture en partie haute des placards ou des pièces de rangement, est de 80 cm² sans moustiquaire.

❖ Réglage du débit d'insufflation :

Le débit d'air insufflé à programmer, est défini dans le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) suivant les spécificités de l'habitat.

❖ Alimentation électrique :

La VMI® est conforme à la directive européenne CEM 89/336/CEE, et à la directive européenne BT 73/23/CEE. Elle doit être installée en respectant les règles nationales d'installations électriques (Normes C 15 100 en France).

❖ Entretien :

Toutes les VMI® doivent être entretenues annuellement (avec le remplacement du filtre à poussières) ou plusieurs fois par an, en fonction du degré de pollution de l'environnement.



❖ Garantie de 5 ans à la date de facturation :

Elle se limite au seul remplacement des pièces jugées défectueuses. **L'utilisateur doit retourner le bon de garantie. NE JAMAIS OUVRIR LE BOITIER MICROPROCESSEUR** de toutes les gammes **PULSE'®** pour que votre garantie soit valide.



Contexte réglementaire

Selon la réglementation en vigueur, la ventilation naturelle prévaut sur la Ventilation Mécanique par Insufflation®.

La Ventilation Mécanique par Insufflation® permet de suppléer aux insuffisances de la ventilation naturelle, dans les logements existants, du studio à l'habitation de 500 m³, et dans un rayon de 10 mètres du diffuseur central. La VMI® est compatible avec tous les types de chauffage. Cette légère surpression favorise l'extraction par les ventilations hautes des pollutions intérieures (CO₂, COV...) et extérieures (pollens, poussières...), s'oppose à la remontée du radon (en évitant sa concentration dans l'habitat) et améliore le tirage des cheminées.

Nécessité d'une ventilation haute et basse dans les pièces avec des énergies de combustion.

- Dans une pièce avec une installation gaz non raccordée : ventilation haute et ventilation basse de 100 cm² minimum en façade extérieure.
- Dans une cuisine avec un appareil de cuisson et sans ventilation haute sur conduit : ventilation haute et ventilation basse de 100 cm² minimum en façade extérieure.
- Dans une pièce avec une cheminée à foyer ouvert : ventilation basse de 100 cm².
- Dans une pièce avec un appareil de combustion liquide ou solide (fioul domestique, charbon, bois) : ventilation basse de 100 cm².

Caractéristiques aérauliques / acoustiques

Gamme PULSE'® Prestige

Vitesses	VMI® Compact			VMI® Galbé		
	Débits d'air en m³/h	Consommation ventilateur seul en watts/h	dBa*	Débits d'air en m³/h	Consommation ventilateur seul en watts/h	dBa*
1	20 m³/h	8 w/h	23	30 m³/h	10 w/h	24
2	30 m³/h	10 w/h	26	77 m³/h	18 w/h	28
3	40 m³/h	15 w/h	27	93 m³/h	25 w/h	30
4	50 m³/h	17 w/h	29	100 m³/h	28 w/h	32
5	60 m³/h	19 w/h	31	112 m³/h	31 w/h	35
6	70 m³/h	24 w/h	33	121 m³/h	34 w/h	38
7	85 m³/h	30 w/h	36	153 m³/h	38 w/h	41
8	100 m³/h	35 w/h	39	185 m³/h	40 w/h	45
9	120 m³/h	42 w/h	41	205 m³/h	50 w/h	48
10	170 m³/h	50 w/h	44	218 m³/h	60 w/h	52

Gamme PULSE'® Basic, Confort et Cave Confort +

Vitesses	Débits d'air en m³/h	Consommation ventilateur seul en watts/h	Delta T maximum suivant débit	dBa*
2	77 m³/h	21 w/h	25	28
3	82 m³/h	24 w/h	25	32
4	110 m³/h	28 w/h	24	36
5	120 m³/h	30 w/h	22	38
6	143 m³/h	35 w/h	19	42
7	165 m³/h	39 w/h	16	45
8	181 m³/h	43 w/h	15	47
9	218 m³/h	60 w/h	12	52

* En chambre sourde norme DIN 45635 avec une bouche.

Gamme PULSE'® Cave 1

Débits d'air en m³/h	Consommation ventilateur seul en watts/h	dBa*
218 m³/h	60 w/h	52

Gamme PULSE'® Cave 2

Vitesses	Débits d'air en m³/h	Consommation ventilateur seul en watts/h	dBa*
A	82 m³/h	24 w/h	32
B	143 m³/h	35 w/h	42
C	218 m³/h	60 w/h	52

Conforme à la norme CE

Les VMI® sont constituées :

- 👉 d'un module d'insufflation en acier de couleur blanche,
- 👉 d'accessoires d'aspiration et d'insufflation
- 👉 d'un ventilateur centrifuge
- 👉 de résistances électriques à pierres céramiques pour une puissance de 0 à 900 watts pour la gamme PULSE'® Confort et de 0 à 1080 pour la gamme PULSE'® Prestige
- 👉 d'un boîtier électronique informatisé

La consommation du préchauffage dépendra de :

- la vitesse à laquelle la VMI® sera réglée,
- la température de préchauffage,
- la température extérieure au local.

Elle sera comprise entre 22 W et 74 W par degré élevé.

La consommation du ventilateur est très largement compensée par l'économie réalisée sur votre facture d'électricité (par exemple, si vous baissez votre chauffage de 1°C, vous ferez une économie de 7% sur votre facture d'électricité. Source ADEME).



VENTILAIRSEC
La ventilation dans le bon sens

zone des Moulins - bâtiment A - 16 bd Charles De Gaulle - 44800 SAINT HERBLAIN
Téléphone : 02 40 04 19 44 - Télécopie : 02 40 03 96 11 - www.ventilairsec.com